



Procès-Verbal

DATE DE
CONVOCATION :

18 JANVIER 2024

DATE
PUBLICITE :

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 00

Votants : 11

L'an deux mille Vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier, à Dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Christophe CATHUS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christophe CATHUS, M. Christophe CHAILLOU, M. Jean-Michel BZDZINCK, M. Nicolas ROUSSEL, M. Martial CHANUT, Mme Brigitte FAURE, Mme Roseline GRAZZI, Mme Brigitte ROUSSEAU, M. Christophe MAZEAU, Mme Elodie QUEVAL, M. Mathieu LEVIGNAT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mr CHANUT Martial

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM

Monsieur le Maire accueille les participants.
Le quorum étant atteint, la séance débute à 18H35.
Fin de la séance : 20H35.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur CHANUT Martial est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV :

Le 22/02/2024

Le Maire, Christophe CATHUS

La secrétaire de séance, Martial CHANUT







ORDRE DU JOUR

APPROBATION du PV du Conseil Municipal du 27 novembre 2023 à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RH

2024-0003 – Délibération : Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Validé au CM du 27/11/2023 mais passage au CST obligatoire pour avis : AVIS FAVORABLE

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RH

2024-0002 – Délibération : Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité : recensement de la population.

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RH

2024-0004 – Délibération : Adhésion au service chômage du CDG 17.

Un agent titulaire de la collectivité est licencié pour inaptitude physique et ne peut être reclassé. Il faut calculer ses droits au chômage et ses indemnités chômage. Le CDG17 possède un service spécialisé pour cela.

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération : Avis sur le projet PLUi après arrêt : **SUJET AJOURNE**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-0006 – Délibération : Motion concernant le SMD3.

Le Conseil Municipal porte-parole de ses administrés, exprime sa vive inquiétude quant aux pratiques du SMD3 dans la gestion des déchets.

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-0007 – Délibération : Renouvellement convention SPA de Bergerac (Fourrière).

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0



ADMINISTRATION GÉNÉRALE-RH

2024-0005 – Délibération : Mise en place de la participation financière à la protection sociale des agents. Approuvée au Conseil du 27/11/2023 mais passage au CST obligatoire donc rattachement à ce Conseil Municipal.

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-0001- Délibération : Mise en cohérence des limitations de vitesse sur la commune et création d'une agglomération pour le hameau de Traly dans le cadre du projet VELO ROUTE.

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RH

2024-0008 – Délibération : Mandat au Centre de gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

+ Lettre d'intention : Aucune obligation d'adhésion par la suite.

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- SDE 24 : Renouvellement des candidatures aux Marchés d'achat d'Energies pour 2026-2028.

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- SMD3 : modification du règlement de collecte : Le règlement de collecte étant très volumineux, il est impossible de l'afficher. L'arrêté est affiché dans la vitrine de la Mairie avec l'annotation : « Consultable en Mairie ». Consultable également sur le site du SMD3.
- PREFECTURE 24 Défense Protection Civile : Mise à jour des référents/Contacts en cas de crise. Sont désignés, Le Maire et les trois adjoints.
- Demandes de subvention des associations (Amicale Calésienne de pétanque, Comité des fêtes, Foot, ...). Liste des associations et autres organismes qui bénéficieront d'une subvention en 2024 en ANNEXE.
Un courrier va être envoyé aux associations de Calès pour leurs rappeler d'envoyer un courrier de demande de subvention chaque année et la nécessité de joindre le bilan financier de l'année précédente.
- Information : Décentralisation de la compétence de police de la publicité.

A partir du 1^{er} janvier 2024, les Maires seront compétents pour assurer la police de publicité sur leur territoire. Le préfet de département n'aura plus de compétences en la matière. A ce titre, de nouveaux CERFA seront bientôt disponibles en ligne, notamment pour instruire les dossiers en matière de publicité extérieure.

(CERFA 16308-01 autorisation préalable enseigne et CERFA 16309-01 autorisation préalable publicité)

- Présentation du projet écoles : « Notre école, faisons-là ensemble ».
Voir dossier de présentation en PJ
Ecoles de Calès et de Trémolat
Projet subventionné à 100%, la commune doit faire l'avance, la commune de Trémolat fera l'avance de la globalité du projet.

DIVERS

- Adressage de la commune : **Notre base d'adresse locale est non conforme à la nouvelle réglementation (loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite loi 3DS)**
Vu au CM du 27/11/2023
2 propositions de devis :
LA POSTE : 1080 euros
L'ATD 24 : 500 euros puis une convention annuelle (50 euros par an) pour accompagnement, formation, mises à jour, ...)
L'ensemble du Conseil Municipal décide de travailler avec l'ATD 24.
- Assemblée Générale de l'ASA : Le lundi 5 février 2024 : Mathieu LEVIGNAT représentera la commune.
- Ecole : GREVE des enseignants le jeudi 1^{er} février 2024. Un courrier va être mis dans les cahiers pour les familles pour connaître le nombre d'enfant présent et organiser l'accueil des enfants scolarisés à l'école de Calès.
- RECHERCHE LOCAL : Une personne de Trémolat recherche un local pour s'installer en mécanique automobile.
- Réunion Comité Syndical du SMAEP des 2 rivières (22 décembre 2023) (Martial CHANUT) : augmentation des tarifs de l'eau et de l'abonnement en 2024.
- Monsieur le Maire propose l'organisation d'un évènement festif pour l'ensemble des administrés le 14 juillet. Repas type « auberge espagnole » où chacun emmène quelque chose à manger. L'appétif peut être offert par la commune.